

Au moins, si nous ne pouvons examiner ouvertement les comptes de la société, des comités de la Chambre devraient pouvoir tenir des séances à huis clos ce qui permettrait aux députés de savoir ce qui se passe. C'est le moins que l'on puisse faire pour les élus du peuple. Le conseil d'administration comptera six personnes qui seront des fonctionnaires et trois autres seront prises à l'extérieur de la Fonction publique. Je crois que les représentants élus devraient savoir quel sera le rôle des six membres qui seront embauchés et des trois autres qui seront nommés, s'ils prêteront une attention suffisante aux industries qui en ont le plus besoin, y compris la pêche dont j'ai déjà parlé.

Cette société mettra-t-elle l'accent sur les exportations de denrées alimentaires, non seulement parce qu'elle appartient à un pays qui se penche avec commisération sur les affamés du monde, mais aussi parce qu'elle doit tenir compte des concitoyens qui gagnent leur vie en exerçant ce genre d'activité? Je me demande si les pêcheurs des lacs seraient acculés à la faillite aujourd'hui si l'ACDI avait décidé d'exporter une proportion raisonnable de leurs produits. Y aurait-il une seule poissonnerie des provinces Atlantiques en difficulté comme à l'heure actuelle si l'ACDI avait décidé d'exporter des produits de la mer pour venir en aide aux millions d'affamés? Je crois que c'est un des aspects de notre rôle. Si nous ne nous dotons pas de mécanismes pour réexaminer l'organisation de cette société, nous ne saurons jamais dans quelle mesure elle s'est occupée des industries et des pays en difficulté et si la façon dont elle travaille trouve grâce aux yeux des Canadiens.

Je me demande notamment quelles sont les possibilités d'exporter pour la Enterprise Foundry de Sackville, au Nouveau-Brunswick, qui a été forcée de suspendre ses activités à cause de revers financiers. Vendredi dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a décidé de prendre la relève, non seulement en assumant la gestion de cette compagnie, mais aussi en l'exploitant, à titre d'essai, pendant un an. La Société pour l'expansion des exportations va-t-elle se pencher sur ce dossier pour voir si en lui accordant des crédits elle ne pourrait pas trouver des débouchés sur le marché international? Est-elle prête à lui accorder des modalités de financement qui lui permettraient de prospérer comme jadis ou va-t-on la menacer d'une nouvelle hausse des tarifs de transport en supprimant la loi sur les taux de transport dans les Maritimes comme on a fait pour les agriculteurs de l'Ouest qu'on lèse en modifiant le tarif du Corbeau?

Je rappelle au gouvernement qu'il faut absolument que cet organisme mette l'accent sur les industries qui ont le plus besoin d'aide, que ce soient les chantiers navals, les aciéries, la pêche ou l'agriculture. J'espère qu'il s'efforcera surtout de trouver des débouchés pour nos produits à l'étranger.

Je répète que le moins que le gouvernement puisse faire, c'est de permettre à la Chambre de tenir une séance à huis clos pour voir en détails ce qu'on entend faire de ces 50 milliards de dollars puisés à même les deniers publics.

Expansion des exportations—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Victoria-Haliburton (M. Scott)—L'énergie—*a*) La fluctuation des prix en Ontario. *b*) La répercussion des taxes sur les prix; l'honorable député de Bow River (M. Taylor)—Les affaires des anciens combattants—On demande de frapper une médaille commémorative en l'honneur des anciens combattants de Dieppe; l'honorable député de Churchill (M. Murphy)—Le Code canadien du travail—*a*) La protection de la santé des travailleurs—La présentation d'une mesure modificative. *b*) La date de la présentation d'une mesure modificative.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 3 et 5 de M. Blenkarn.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, dans le cadre de ce très important débat, je me dois d'abord de reconnaître le bon travail qu'a fait le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) par rapport à ce projet de loi. Il a consacré beaucoup de temps à cette question et a travaillé en étroite collaboration avec notre caucus et d'autres groupes du grand public que cette mesure préoccupe beaucoup. Je tiens donc à dire que nous, de ce parti, apprécions énormément le travail que le député a accompli et nous l'en félicitons.

Je voudrais citer une des observations formulées par le vérificateur général l'automne dernier:

Le Parlement se voit de plus en plus coupé d'une partie croissante des activités de l'État. Le recours, de plus en plus fréquent à des sociétés propriété de la Couronne pour exécuter une gamme grandissante d'activités de l'État, a épuisé les possibilités du cadre existant de l'obligation de rendre compte, à tel point que le Parlement n'est peut-être plus en mesure d'exercer ses responsabilités fondamentales de surveillance des recettes et des dépenses de fonds publics.

C'est l'objet du débat d'aujourd'hui. Au cours des quatre années et demie où j'ai représenté, à la Chambre des communes, la circonscription de Brampton-Georgetown, on n'a cessé de déposer des projets de loi et des lois érodant lentement les responsabilités des députés. Il est embarrassant pour un député qui retourne dans sa circonscription de ne pouvoir répondre aux questions de ses électeurs parce que le cas n'a jamais été discuté à la Chambre et relève d'une société d'État n'étant pas tenue de rendre compte au Parlement. De toute évidence, nous avons été élus pour représenter les citoyens de notre circonscription, mais cela nous est impossible. Nous sommes actuellement saisis d'un autre projet de loi qui nous prive lentement du droit d'exiger les comptes que nous désirons tous obtenir.